

2C SOLUTION SAS
au capital de 500 €,
Siège social : 100 Rue Charles de Gaulle 77190 Dammarie-Les-Lys
889298147 RCS MELUN

Procès-Verbal en date du 19/10/2023
AG EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Le premier février deux mille vingt-trois,
L'associé unique de la société 2C SOLUTION SAS au capital de 500 €, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation de l'associé unique et président.

Est présent :

- BEYA KABENGELE CLEMENT

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par BEYA KABENGELE CLEMENT, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification d'objet social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'objet social de la société qui devient Montage et démontage d'échafaudage, nettoyage industriel au lieu de Montage et démontage d'échafaudage.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante l'article 2 des statuts relatifs à l'objet social de la société :

Article 2 – Objet social

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Montage et démontage d'échafaudage, nettoyage industriel, Achat et vente de tous produits de beauté, vêtements et accessoires, Achat, vente et location du matériel et outillage BTP, location salle événementiel.
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés

nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;
- Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et associé unique.

Fait en 3 originaux,
À Dammarie-Les-Lys

Le 19/10/2023

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

A handwritten signature in blue ink is written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be the name of the sole associate.